



Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

Secrétariat : André GARRIGUES - Rouffiac - 48000 Saint BAUZILE

✉ : ffam@moulinsdefrance.org - 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Le 8 février 2012

Affaire suivie par Annie Bouchard
Présidente FFAM
Rte d'Avenay Cidex 22 14210 EVRECY
09 77 63 11 65 ou 06 11 02 71 84
direction@moulinsdefrance.org

Lettre ouverte à

Candidat déclaré aux élections
présidentielles 2012

Objet : Qualité des eaux et source d'énergie.
Les seuils de moulins en question.

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) à l'élection présidentielle 2012 qui engage les orientations fondamentales de notre pays dans les années à venir.

A ce titre, nous souhaitons attirer votre attention sur les dommages irréversibles qui menacent les seuils de moulins, outils séculaires de production d'énergie renouvelable et non polluante.

Nous sollicitons un rendez-vous afin de pouvoir vous exposer pleinement nos motivations et vous demander de préciser votre politique en ce domaine.

NOTRE REQUETE

- **Nous présenter à vous :**

La Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins - FFAM, association de sauvegarde du patrimoine a été créée en 1997.

Nous regroupons en ce début 2012 une centaine d'associations implantées sur tout le territoire.

Au sein de ces associations, environ 10 000 adhérents partagent nos inquiétudes.

Notre site www.moulinsdefrance.org vous donnera le détail de nos associations.

- **Vous présenter nos attentes :**

Nous demandons l'abrogation de la circulaire Borloo du 25 janvier 2010, contre laquelle nous avons introduit un recours auprès du Conseil d'État (copie attachée). Le jugement n'est pas prononcé.

Cette circulaire et les bouleversements qu'elle implique montrent, d'une façon inquiétante, que les thèmes défendus par l'actuelle ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des transports et de la Mer mettent en péril la pérennité de ce patrimoine exceptionnel et son potentiel énergétique.

Notre participation au Salon International du Patrimoine Culturel et au Salon des Maires et des Collectivités Territoriales à Paris en novembre dernier, nous a confirmé le soutien de plus en plus affirmé des élus locaux, départementaux et régionaux ainsi que de nombreux pêcheurs et agriculteurs. Ces derniers rejoignent nos positions en raison des dommages irréversibles prévisibles et parfois déjà avérés.

- **Vous faire partager nos appréhensions :**

En notre qualité de propriétaires de moulins, nous sommes menacés par des travaux injustifiés destructeurs et très coûteux. Nombre d'entre nous sommes dans l'incapacité de financer les dépenses prescrites. Nous déplorons qu'une catégorie de Français soit mise en difficulté financière et qu'on puisse envisager que de l'argent public soit utilisé pour des destructions infondées.

On nous parle de subventions. En notre qualité de citoyens et de contribuables, nous avons pleine conscience de la rareté de l'argent public. Nous mettons donc en doute la concrétisation de cette promesse. Comment peut-on envisager la poursuite de ce programme insensé dans la situation de crise financière actuelle ?

- **Vous démontrer en quoi nos moulins (et leur système hydraulique) :**

- maintiennent la vie dans les biefs quand l'étiage des rivières la fragilise.
- piègent les pollutions.
- sont le terrain d'application de nouvelles solutions hydroélectriques (haute technologie française).
- participent au maintien des nappes phréatiques, à la pérennité des zones humides.
- amortissent les crues.
- contribuent pleinement à la vie économique de proximité, à l'animation touristique,
- participent à la vie culturelle de la ruralité.
- servent la pédagogie pour les scolaires.
- sont des témoins de l'Histoire le long des cours d'eau.

- **Faire avec vous un saut d'une trentaine d'années dans le passé du monde agricole :**

Dans les années 1970, on a arraché systématiquement les haies et les bosquets avec les dommages sur l'environnement désormais unanimement reconnus. Certains voudraient en faire autant aujourd'hui avec les moulins et leurs seuils... Pourquoi réitérer les errements du passé ?

On nous présente parfois comme des nantis qui s'accaparent un bien collectif : au contraire nous sommes les protecteurs d'un patrimoine que nous faisons fructifier à nos frais pour la collectivité. Nous ne réclamons pas des fonds mais nous proposons des économies...

Nous militons pour que notre modeste contribution au développement durable, au futur proche des énergies renouvelables, puisse constituer un enrichissement de votre politique dans le cadre de votre Présidence. C'est sur la base de notre volonté de contribuer à votre réflexion sur la préservation des moulins et du potentiel qu'ils représentent que nous sollicitons ce rendez-vous. Nous apprécierions que les membres concernés de votre équipe puissent participer à cet entretien afin de susciter un échange approfondi.

Au nom de nos dix mille adhérents, dans cette attente, je vous prie de croire à mes sentiments distingués.

La Présidente de la FFAM, Annie Bouchard

attaché : en 1 - Copie du recours en Conseil d'État par Me Rémy avocat au barreau de Nancy.

en 2 - Tracts distribués au Salon des Maires en novembre 2011.

en 3 - Dossier de presse avec 1 exemplaire de notre revue Moulins de France, et un exemplaire du supplément « Cholet ».